

*Initiatives ministérielles*

des aliments et de bien d'autres façons. Ils devraient bénéficier eux aussi de l'exonération accordée à d'autres professionnels de la santé.

Dans son ensemble, l'agriculture va se ressentir de l'application de la TPS. John Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a déclaré à la réunion annuelle des céréaliculteurs de l'ouest du Canada tenue le 6 janvier que cette taxe aurait des conséquences néfastes sur l'agriculture. Il a ajouté que l'application de cette taxe constituerait un cauchemar administratif pour les agriculteurs. Il a ajouté que ceux-ci seraient contraints de retrouver toutes leurs factures d'achat de semence pour prouver à Ottawa qu'ils ont bel et bien réglé cette taxe.

Un céréaliculteur de l'Ouest écrivait ce qui suit: «Notre première analyse indique que la taxe va réduire considérablement la marge de manoeuvre des exploitations agricoles.» Les céréaliculteurs de l'Ouest mentionnent notamment les difficultés qu'ils éprouveront en ce qui concerne le flux monétaire par suite de la taxation des frais d'élevateurs et autrement.

Comme il est prévu que le revenu agricole en Saskatchewan doit baisser cette année de 101 p. 100, cette taxe est un clou de plus dans son cercueil.

L'Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario a écrit le 23 janvier au ministre des Finances pour protester contre la pression que la TPS va exercer sur le mécanisme des prix en faisant figurer les biscuits parmi les denrées imposables. Il prévient que les agriculteurs canadiens ne doivent pas être contraints de vendre à vil prix leur blé aux fabricants canadiens de denrées alimentaires simplement pour permettre au secteur de la fabrication de faire face à des taxes injustifiées, en plus des importations subventionnées de blé provenant des États-Unis.

Ce n'est là qu'un seul exemple des difficultés que l'agriculture va éprouver avec l'incidence de la TPS sur la situation économique.

Dès le début, et encore aujourd'hui dans leur document de 1990, les syndicats de blé des Prairies recommandent que, afin de réduire les frais qu'entraîne le flux monétaire pour les agriculteurs, tous les intrants de production devraient être cotés à zéro au moment de l'achat. Jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est contenté de dire qu'il publiera une liste de certains intrants qui seront cotés à zéro. Évidemment, à l'instar de toutes les autres demi-mesures auxquelles le gouvernement a eu recours pour défendre une idée vouée à l'échec, celle-ci ne fait qu'ajouter à la complexité de la TPS.

J'ai une question à poser. Pourquoi tous les agriculteurs canadiens ne pourraient-ils pas recevoir un numéro

d'exonération fiscale, de façon qu'ils fassent figurer ce numéro sur leurs factures? Cela simplifierait le procédé et éviterait à chacun des montagnes de papier.

Selon le témoignage que son représentant a présenté à l'audience du comité, le secteur des courses sera sûrement très durement touché et risque de disparaître. Une fois abolie la taxe fédérale actuelle, il devra encore éponger un solde de 5 millions de dollars ou le faire assumer par sa clientèle. Comme certains députés le savent, toute hausse de la taxe sur les paris réduit considérablement le nombre de fois qu'un dollar est parié, réduisant d'autant la rentabilité du secteur des courses.

J'aimerais en terminer très rapidement. Le ministre des Finances a insisté sur le fait que la TPS serait sans incidence sur les recettes, mais il a aussi insisté sur le fait qu'elle contribuera beaucoup à réduire le déficit. De toute évidence, elle ne saurait aboutir aux deux résultats.

Il a insisté sur le fait que cette taxe serait avantageuse pour le Canada, mais il a négligé de mentionner le tas de paperasserie administrative qu'elle va occasionner à toutes les entreprises et l'augmentation des coûts pour les Canadiens.

[Français]

**M. Charles A. Langlois (Manicouagan):** Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir ce soir dans ce débat sur le projet de loi C-62 et si j'ai voulu intervenir à cette heure-ci, monsieur le Président, c'est parce que j'ai entendu beaucoup de commentaires au cours du débat de ce soir, commentaires qui, d'après moi, induisent le public canadien en erreur et donnent ou tendent à donner une mauvaise impression au projet de loi que nous débattons ce soir.

Monsieur le Président, ce que le gouvernement veut faire avec le projet de loi C-62, c'est de remplacer une taxe qui existe déjà depuis trop longtemps, une taxe cachée, une taxe rétrograde, une taxe qui n'a pas évolué au rythme de l'économie canadienne. Ce que la taxe de vente fédérale actuelle fait, monsieur le Président, c'est qu'elle place les entreprises canadiennes dans une position non concurrentielle comparée aux produits qui sont manufacturés dans d'autres pays et qui sont importés au Canada.

[Traduction]

J'ai entendu également les députés d'en face nous parler des effets négatifs que, disent-ils la TPS va avoir sur les pêcheurs. J'aimerais traiter plus spécialement de cette question, car la grande majorité des habitants de ma circonscription de Manicouagan vivent de la pêche. Ce sont des pêcheurs. J'aimerais expliquer ce soir à la Chambre comme à eux quels effets la TPS va avoir sur eux et sur leur activité.